Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170526-150517-2-DE
Date de télétransmission : 26/05/2017
Date de réception préfecture : 26/05/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 mai 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PUBLIE LE : 26 mai 2017

Délibération n°150517-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le cinq mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel LAMY**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 MAI 2017

Présents

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE SUPPLEANTE Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Philippe VERRIER, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Emmanuel LAMY, PRESIDENT Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170526-150517-2-DE
Date de télétransmission : 26/05/2017
Date de réception préfecture : 26/05/2017

LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE Alexandre LEONDARIDIS, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***12***
Délégués comptant pour le vote	: **11 pour le vote du Compte Administratif** : **12 pour le vote des autres délibérations**	

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20170526-150517-2-DE
Date de télétransmission : 26/05/2017
Date de réception préfecture : 26/05/2017

SIA / CS –150517-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 29 avril 2014.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision du Président qui suit :

Décision n° 01/2017

Objet : Prestation de mise en place d'un merlon de rehausse du bassin Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye

Suite aux inondations résultantes de la crue de mai 2016 et le débordement du bassin de Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye géré par le SIA, il était nécessaire de rehausser le niveau haut du bassin Saint-Léger afin de préserver des inondations les habitations voisines, par la réalisation d'un merlon de terre ;

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation à la société SRBG, représentée par Monsieur Eric LAFONT, gérant, et de signer le bon de commande pour un montant de 7 168,00 € HT, soit 8 601,60 € TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16 MAI 2017

Transmis en préfecture et affiché le 26 MAI 2017

Pour Extrait Conforme

Emmanuel LAMY
Président du Syndicat Intercommunal